



## Motif de rupture pour cdi dans l hotellerie

Par **gege**, le **09/09/2010** à **21:13**

Bonjour,  
je travaille en cdi en hotellerie depuis 3 mois j ai 2 mois d essai acheve j aurai voulut savoir si  
je pouvais mettre fin a mon contrat sans preavis pour motif aucun week end de libre ou  
augmentation est ce que ce motif est valable